2004-2005 Accessibility Plan - Ministry of Municipal Affairs and Housing

- Introduction
- Message from the Minister of Municipal Affairs and Housing
- Report on Achievements of 2003-2004 Planning Commitments
- Commitments and Strategies for 2004-2005
- For more information

Introduction

In December 2001, the Ontarians with Disabilities Act, 2001 (ODA) was passed into law. Its purpose is to improve opportunities for people with disabilities and to provide for their involvement in the identification, removal and prevention of barriers to their full participation in the life of the province.

One of the requirements under the ODA is that Ontario government ministries, municipalities, hospitals, school boards, colleges, universities and public transportation organizations develop annual accessibility plans to make policies, practices, programs, services and buildings more accessible to people with disabilities. The plans must be made available to the public.

This document is the second annual accessibility plan developed by the Ministry of Municipal Affairs and Housing. It highlights achievements of the 2003-04 plan and outlines commitments for 2004-05 so that no new barriers are created and existing ones are removed over time.

Ministries across government are increasing awareness of accessibility and integrating accessibility into daily business practices in a number of areas, including staff training, public information, facilities, and program and service delivery processes.

This ministry intends to build on its achievements by implementing initiatives that support the

government's efforts and commitment to continue to make Ontario an inclusive and accessible province, where people of all abilities have a chance to fully participate and achieve their potential.

Message from the Minister

As Minister of Municipal Affairs and Housing, it is my pleasure to present the ministry's 2004-2005 Accessibility Plan. This plan not only showcases our past accomplishments, it reinforces our commitment to offer accessible services and a workplace that complies fully with the Ontarians with Disabilities Act, 2001.

We have come a long way in achieving our goals and we look forward to going even further in the coming years. In recent months we have ensured that accessibility requirements and guidelines were reflected in the Ontario Building Code. We are also working to provide advice to municipalities on how they can incorporate accessibility issues in local planning.

Actions such as these reflect the real, positive change we are delivering to make Ontario strong, healthy and prosperous. The McGuinty government is working to build strong and liveable communities that offer a high quality of life for Ontarians of all abilities.

We will continue to ensure that people with disabilities have easy access to ministry information, and can participate in our policy consultations and obtain the services of the Ontario Rental Housing Tribunal through our accessible Internet sites.

We want to work with Ontarians with disabilities on measures that will allow them to participate in building a strong, prosperous and healthy province. We are committed to continuing to identify and remove barriers that may hinder Ontarians from fully participating in the life of our great province.

The Honourable John Gerretsen
Minister of Municipal Affairs and Housing

Report on Achievements of 2003-2004 Planning Commitments

Introduction

Addressing accessibility issues is a top priority for the Ministry of Municipal Affairs and Housing. In 2003-2004, we wanted to ensure that our actions had a tangible, beneficial effect on the lives of all Ontarians.

With that in mind, we are pleased to report that we have made substantial progress in meeting the ministry's 2003-2004 commitments. With the support of our partner ministries, the outstanding commitments will be met this year.

105-01652/

We have worked hard to ensure that accessibility concerns are addressed in the development of policy and programs. Our achievements demonstrate our commitment to offer accessible services and a workplace that complies fully with the Ontarians with Disabilities Act, 2001.

Commitment:
The ministry has made the Shared Services Bureau training on the ODA mandatory training for current and new managers and supervisors. The training reflects the ministry's commitment to meet the accessibility needs of OPS employees and job applicants
Status: Ongoing
Action and Timeframe:
As of December 2003, 100 per cent of current managers and supervisors had received the Shared Service Bureau training on ODA.

Commitment:
Redesign the ministry's staff intranet site to be accessible as required by Section 6 of the Ontarians with Disabilities Act, 2001 (ODA). The redesigned intranet site ensures that all ministry staff have equal access to ministry information and opportunities.
Status: Complete
Action and Timeframe:
The staff intranet site was redesigned to be accessible to staff with disabilities.

Commitment:
To develop the ministry's 2004-05 Accessibility Plan and raise awareness of accessibility issues, the ministry will:

- survey staff to identify existing barriers to accessibility at the ministry;
- develop and implement an information and education strategy for ministry staff prior to conducting research and surveys; and,
- complete a ministry accessibility quotient survey.

Status: Complete
Action and Timeframe:
A survey, requesting employees to identify potential barriers, was completed in the summer, 2003. All directors in the ministry were asked to complete an accessibility quotient survey of their work area. Both

surveys included a primer on accessibility issues and definitions. Results of the survey were shared with the ministry's ODA Advisory group and used to identify new commitments for the 2004-2005 Accessibility Plan.

Commitment:
In order to increase municipalities' awareness of accessibility issues, provide municipalities with information to help meet their accessibility requirements in the Planning Act.
Status: Complete
Action and Timeframe:
An Info Sheet entitled, Plans of Subdivision and Accessibility was published to assist municipalities with identifying accessibility issues when reviewing plans for subdivisions.

Commitment:
Continue the consideration of regulatory amendments that relate to accessibility within the Ontario Building Code, regulations to implement Bill 124, the Building Code Statute Law Amendment Act, 2002.
Status: In progress
Action and Timeframe:
As part of the development of the next edition of the Ontario Building Code, the ministry completed a public consultation on potential technical amendments, including changes related to barrier-free access, in May 2003. Building Code technical committees have reviewed the consultation results. The next edition of the Ontario Building Code is expected to take effect by 2006.

Commitment:
As part of implementing the new qualification requirements for building practitioners, the ministry is developing a qualification and registration tracking system (QuARTS). In order to ensure that the system is accessible to all building practitioners, the system is being developed in accordance with accessibility guidelines.
Status: Testing Complete
Action and Timeframe:
In July 2003, the government required designers and inspectors to become qualified and registered by 2005. QuARTS has been developed and tested to be in accordance with government accessibility guidelines including those of the World Wide Web Consortium (W3C). The system allows applicants to file online and is expected to go-live to the public mid-2004.

Commitment:
The ministry offers training courses that cover the administration and technical requirements of the Ontario Building Code. Course content includes the barrier-free requirements set out in the Ontario Building Code to enhance uniformity of interpretation and application.
Status: Complete
Action and Timeframe:
The ministry has instituted accessibility as a standard part of its core Ontario Building Code technical training.

Commitment:
We will develop a process to ensure that proposals for new acts, regulations, policies, programs and services are assessed to review their impact with respect to people with disabilities.
Status: Complete
Action and Timeframe:
As new acts, regulations, policies, programs and services are developed, policy staff will receive guidelines to assist in their review of potential impacts with respect to people with disabilities.
Rationale:
Guidelines will be developed in 2004-2005.

Commitment:
Review the protocol for developing Cabinet and Management Board submissions, to ensure that proposals are considered from the perspective of those with disabilities.
Status: Complete
Action and Timeframe:
Review of the protocol determined that ministry staff evaluates all Cabinet and Management Board submissions. If the proposal has ODA considerations, the ministry submits the submission to the Ministry of Citizenship and Immigration for review.

Commitment:
Assess operating proposals included in the 2004-2005 business planning submissions.
Status: Complete
Action and Timeframe:
Operating proposals included in the 2004-2005 results-based planning were assessed for ODA implications. ODA consideration was included in the Ontario Building Code operating proposal.

Commitment:
Create the ODA advisory group to assist the ODA working group in identifying potential barriers to accessibility. The ODA working group assists in developing the ministry's accessibility plan.
Status: Complete
Action and Timeframe:
The ODA advisory group will be an extension of the ODA working group. Additional members will be called upon as issues within the ministry are identified and require further consultation.

Commitment:
Review staff development strategies and identify potential barriers to training opportunities for personnel with disabilities.
Status: Ongoing
Action and Timeframe:
The ministry continues to work with individuals, as training needs are identified.
Workplace discrimination and harassment policy information technology training was taken by all ministry employees and included sensitivity and awareness training.

Commitment:
The ministry will continue to meet employees' and job applicants' accommodation needs within Management Board Secretariat guidelines.
Status: Ongoing
Action and Timeframe:
The ministry continues to meet employees' and job applicants' accommodation needs within Management Board Secretariat guidelines.

Commitment:
Ensure that construction and office redesign at the ministry continues to be based on good ergonomic design.
Status: Ongoing
Action and Timeframe:
The ministry works together with individuals to ensure that their workspaces are based on good ergonomic design and are devoid of any accessibility barriers.

Commitment:
The ministry will work with landlords of buildings leased by the ministry to ensure that all hallways are clearly lit and free of clutter and that lighting in targeted facilities provides optimal safety and convenience for visitors and employees with visual impairments.
Status: Ongoing
Action and Timeframe:
The ministry continues to work with landlords to implement this commitment.

Commitment:
Ensure signage in ministry buildings is written in plain language, clearly posted, readable and at an appropriate height.
Status: Ongoing
Action and Timeframe:
The ministry continues to ensure signage serves all clients and works with landlords to eliminate any barriers as they are identified.

Commitment:
Continue to include accessible website design principles through ongoing training for web publishers.
Status: Ongoing
Action and Timeframe:
Accessible website design principles are included in training for intranet and Internet publishers. New public material is reviewed for accessibility before approval.

Commitment:
Ensure that all future Internet content is accessible as required by Section 6 of the ODA by auditing the ministry's Internet sites annually.

Status: Ongoing
Action and Timeframe:
Internet content is accessible as required by the ODA. An annual review of ministry sites is scheduled for 2004-2005.
Rationale:
In the future, the ministry will be auditing the ministry's Internet sites on an annual basis.

Commitment:
Guide policy and program development staff on how to include accessibility in proposals.
Status: Ongoing
Action and Timeframe:
A staff member responsible for ensuring ODA compliance (ODA lead) was available to policy and program development staff for training and guidance. The primer on accessibility issues and definitions that went out to everyone in the ministry in the summer of 2003 included the ODA lead's contact information.

Commitment:
Include accessibility issues in all new program evaluations committed to in 2003-2004.
Status: Ongoing
Action and Timeframe:
Accessibility issues were considered in the program evaluations in 2003-2004 through consultations with the ODA and program evaluation leads.

Commitment:
Post the accessibility of venues in advertisements or promotional material for major public events hosted by the ministry.
Status: Ongoing
Action and Timeframe:
Information about accessibility at the major public consultation meetings around the province is included in advertising, on the web and on the call centre's recorded messages.

Commitment:
Have a practice currently in place to provide alternate formats of ministry publications.
Status: Ongoing
Action and Timeframe:
Customer assistance receives and coordinates requests for alternate formats through Publications Ontario.

Commitment:
Ontario Small Town and Rural Development Infrastructure (OSTAR) initiatives support barrier-free access.
Status: Ongoing
Action and Timeframe:

The Township of Baldwin received funding to upgrade the washroom and facilities to provide wheel chair access in the municipal building and fire hall.

Commitment:
When distributed by Management Board Secretariat, all staff with responsibility for procurement will receive the Guidelines for Implementing the Procurement Provisions of the Ontarians with Disabilities Act.
Status: In progress
Action and Timeframe:
Ongoing
Rationale:
As a general practice, ministry staff consider accessibility issues when obtaining goods and services for the ministry. With the Government's recent release of formal procurement guidelines, ministry processes will be formalized in 2004-05 and communicated to staff to ensure compliance and consistency.

Commitment:
Once Ontario Realty Corporation barrier-free design guidelines are in place, the ministry will develop a process and schedule to conduct an accessibility audit in all reception/public areas. This measure is designed to identify communication and architectural barriers in regional services offices.
Status: In progress pending the release of ORC barrier-free standards.
Rationale:
The accessibility audit is deferred until the release of the Ontario Realty Corporation guidelines.

Commitment:
Continue the process of developing a regulation under the Social Housing Reform Act, 2000, to prescribe the proportion of any new units created under municipal housing programs that must be accessible to people with disabilities.
Status: In progress
Action and Timeframe:
The ministry is responsible for developing a new regulation under Section 5.1 of the Social Housing Reform Act, 2000, to prescribe accessibility requirements for new units under municipal housing programs. The standards to be developed include percentage of accessible units, definition of accessibility, and access system for these units. The ministry is soliciting further input from stakeholders on the specific standards to be developed.

Commitment:
As part of the five-year review, consider changes to the Provincial Policy Statement to reflect ODA requirements.
Status: In progress
Action and Timeframe:
The Provincial Policy Statement review is currently in the process of public consultation. The draft policy addresses accessibility.

Commitment:
Publish a Planning for Barrier Free Development guide. This handbook is intended to guide municipalities in considering accessibility issues and eliminating barriers to accessibility when designing public spaces.
Status: In progress
Action and Timeframe:
The Planning for Barrier Free Development guide is in development.

Commitment:
Issue a ministry-wide communication reminding staff that all public meetings must be fully accessible. This includes logistics of meetings, physical and communication requirements, including such aids as sign language interpreters, real-time captioning etc. available upon request.
Status: In progress
Action and Timeframe:
Planned for 2004-2005

Commitment:
Develop a process and a multi-year schedule to review all existing ministry acts and regulations to ensure the appropriate use of language with respect to barriers to people with disabilities.
Status: In progress
Action and Timeframe:
The ministry has begun to develop a process and a multi-year schedule to review all existing ministry acts and regulations.

Commitments and Strategies for 2004-2005

Introduction

Our commitments for 2004-2005 build on our successes of the past year. We will continue to encourage awareness of accessibility issues wherever we can. For ministry staff and potential employees, we will provide accessible workplaces, ergonomic workstations and employment accommodation.

For the public, we will continue to ensure that people with disabilities have easy access to ministry information and can participate in our policy consultations through our websites.

We will also work to improve accessibility in the community by increasing awareness of accessibility issues among municipal and building officials.

Legislative Requirements

Commitment:
The ministry will encourage awareness of accessibility issues and identify any potential barriers by soliciting staff input and ideas. Staff input and ideas will be used to identify new commitments for the 2005-2006 Accessibility Plan.
Action:
The ministry will provide opportunities for staff to provide input and ideas.
Timeframe:
March 2005

Commitment:
The ministry will publicize the updated manager's guide to the OPS Employment Accommodation Fund on the ministry intranet.
Action:
Provide information on how this fund can be accessed for training purposes.
Timeframe:
March 2005

Commitment:
The ministry will ensure that Shared Services Bureau's generic training on ODA meets the accessibility needs of OPS employees and job applicants.
Action:
Shared Service Bureau's generic training on ODA will be part of mandatory training for new managers and supervisors.
Timeframe:
Ongoing

Commitment:
The ministry will continue to meet employees' and job applicants' accommodation needs within Management Board Secretariat guidelines.
Action:
Continue to meet employees' and job applicants' accommodation needs as they are identified.
Timeframe:
Ongoing

Commitment:
Review staff development strategies and identify potential barriers to training opportunities for personnel with disabilities.
Action:
The ministry will continue to work with individuals, as training needs are identified.
Timeframe:
Ongoing

Commitment:
Once Ontario Realty Corporation barrier-free design guidelines are in place, the ministry will develop a process and schedule to conduct an accessibility audit in all reception/public areas. This measure is designed to identify communication and architectural barriers in regional services offices.
Action:
Once the Ontario Realty Corporation barrier-free design guidelines are in place, the ministry will begin its accessibility audit of reception/public areas.
Timeframe:
March 2005

Commitment:
The ministry will continue to work with landlords of buildings leased by the ministry to ensure that all hallways are clearly lit and free of clutter and that lighting in targeted facilities provides optimal safety and convenience for visitors and employees with visual impairments.
Action:
The ministry will continue to work with landlords and staff to identify and remove accessibility barriers.
Timeframe:
Ongoing

Commitment:
Continue to ensure signage in ministry buildings is written in plain language, clearly posted, readable and at an appropriate height.
Action:
The ministry will continue to ensure signage serves all clients and work with landlords to eliminate any barriers as they are identified.
Timeframe:
Ongoing

Commitment:
Continue to ensure that construction and office redesign in ministry buildings continues to be based on good ergonomic design.
Action:
The ministry will continue to work together with individuals to ensure that their workspaces are based on good ergonomic design and are devoid of any accessibility barriers.
Timeframe:
Ongoing

Commitment:
The ministry will publicize procurement accessibility issues information on the ministry internal staff intranet site.
Action:
The ministry will publicize information about procurement accessibility issues on the ministry's internal

staff intranet site.
Timeframe:
March 2005

Commitment:
Ministry staff will continue to consider accessibility as part of the procurement process. Formal processes and training will be communicated to staff to ensure compliance and consistency.
Action:
In Progress
Timeframe:
Ongoing

Commitment:
Continue to ensure that all future Internet content is accessible as required by Section 6 of the ODA
Action:
Internet content will be accessible as required by the ODA. An annual review of ministry sites is scheduled for 2004-2005.
Timeframe:
Ongoing

Commitment:
Continue to include accessible website design principles through ongoing training for web publishers.
Action:
Accessible website design principles are included in training for intranet and Internet publishers.
Timeframe:
Ongoing

Commitment:
Have a practice currently in place to provide alternate formats.
Action:
Customer assistance will continue to coordinate requests for alternate formats through Publications Ontario.
Timeframe:
Ongoing

Commitment:
Assess operating proposals included in the 2005-2006 business planning submissions.
Action:
Operating proposals will be reviewed by a senior policy adviser to ensure ODA compliance.
Timeframe:
March 2005.

Commitment:
Ontario Small Town and Rural Development Infrastructure (OSTAR) initiatives support barrier-free access.
Action:
The ministry will continue the funding for currently approved projects.
Timeframe:
All funding approvals are confirmed under this initiative. No new approvals will be made.

Acts and Regulations

Commitment:
Review new and existing acts and regulations to ensure the appropriate use of language with respect to barriers to people with disabilities.
Action:
The following acts and regulations will be reviewed in 2004-2005:

- Municipal Act, 2001
- Tenant Protection Act, 1997
- Greenbelt Protection Act, 2004
- Ontario Building Code
- Social Housing Reform Act, 2000

Timeframe:
Ongoing

Commitment:
The ministry will continue the review of potential regulatory amendments to the Ontario Building Code that would enhance barrier-free access to buildings.
Action:
The ministry has actively consulted on the Ontario Building Code, including accessibility issues.
Timeframe:
The next edition of the Ontario Building Code is expected to take effect in 2006.

Commitment:
Improve accessibility of qualification testing and information that is available on the qualification and registration tracking system (QuARTS).
Action:
Launch web-based applications, testing, and test information to enhance access for designers, municipal building officials, and stakeholders.
Timeframe:
March 2005

Policies

Commitment:
Review new and existing policies to ensure the appropriate use of language with respect to barriers to people with disabilities.
Action:
The following policies will be reviewed in 2004-2005:

- Planning Reform
- Rural Plan
- Provincial Policy Statement

Timeframe:
Ongoing

Commitment:
Publish a Planning for Barrier Free Development guide. This handbook is intended to guide municipalities in considering accessibility issues and eliminating barriers to accessibility when designing public spaces.
Action:
The ministry will publish the handbook upon final approval.
Timeframe:
March 2005

Commitment:
As part of the five-year review, the ministry will consider changes to the Provincial Policy Statement to reflect ODA requirements. The Provincial Policy Statement provides policy direction on matters of provincial interest related to land-use planning and development.
Action:
Upon completion of public consultation, the Provincial Policy Statement will be reviewed and amended as appropriate.
Timeframe:
March 2005

Commitment:
Provide user-friendly information about accessibility issues to stakeholders.
Action:
Review the ministry's website to ensure information on accessibility is easy to locate and written in language that is easy to understand.
Timeframe:
March 2005

Programs and Services

Commitment:
Post the accessibility of venues in advertisements or promotional material for major public events.
Action:
Information about accessibility for major public events will be included in advertising, on the web and/or on the call centre's recorded messages.
Timeframe:
Ongoing

Commitment:
Issue a ministry-wide communication reminding staff that all public meetings must be fully accessible. This includes logistics of meetings, physical and communication requirements, including such aids as sign language interpreters, real-time captioning etc. available upon request.
Action:
Issue a ministry-wide communication and post on intranet site for all staff.
Timeframe:
March 2005

Commitment:
Provide training and examine building practitioners on the barrier-free provisions of the Ontario Building Code.
Action:

1. In July 2003, the government made changes to the Building Code Act, 1992 and the Ontario Building Code requiring building practitioners, including building officials and designers, to pass examinations that evaluate their knowledge of the Ontario Building Code within their area of practice. Among other matters, the examinations evaluate the candidate's knowledge of the Ontario Building Code's accessibility provisions and the practitioner's legal obligation to enforce and apply them. Under the legislation, practitioners have until July 1, 2005 to pass the examinations and have ongoing qualification requirements beyond 2005.
2. The ministry is currently developing new training targeted at helping building practitioners prepare for new qualification requirements resulting from recent changes to the Building Code Act, 1992 and the Ontario Building Code. These new courses are expected to be available by the Fall 2004, and will include specific content on barrier-free requirements.

Timeframe:
March 2005

Best Practices

Commitment:
Encourage understanding and sensitivity to accessibility issues within the ministry.
Action:
Create a web page on the ministry intranet site that provides useful tips and advice on numerous everyday activities to ensure accessibility.
Timeframe:
March 2005

Commitment:
We will develop guidelines to ensure that proposals for new acts, regulations, policies, programs and services are assessed to review their impact with respect to people with disabilities.
Action:
Create a guideline for policy staff to help them identify accessibility issues as they develop new acts, regulations, policies, programs and services.
Timeframe:
March 2005

Commitment:
Identify accessibility issues in all new program reviews committed to in 2004-2005.
Action:
Address accessibility issues in all new program reviews committed to in 2004-2005.
Timeframe:
March 2005

Commitment:
Ensure that Cabinet and Management Board submissions are considered from the perspective of those with disabilities.
Action:
Provide training to ministry staff responsible for reviewing Cabinet and Management Board submissions.
Timeframe:
March 2005

Commitment:
Review, evaluate and where appropriate, implement suggestions proposed in the staff and management surveys.
Action:
Where suggestions have been identified for implementation, develop plans and begin implementation.
Timeframe:
March 2005

For more information

Questions or comments about the ministry's accessibility plan are always welcome.

Please phone:

General inquiry number: 416-585-7041
TTY number: 416-585-6991
or toll free: 1-866-220-2290

E-mail: oda@mah.gov.on.ca
Ministry website address: www.mah.gov.on.ca

Visit the Ministry of Citizenship and Immigration's Accessibility Ontario web portal. The site promotes accessibility and provides information and resources on how to make Ontario a barrier-free province.

Alternate formats of this document are available free upon request from:

Publications Ontario
880 Bay Street, Toronto, ON M7A 1N8.
Tel: (416) 326-5300
Out of town customers, except Ottawa call: 1-800-668-9938
In Ottawa, call (613) 238-3630 or toll-free: 1-800-268-8758
TTY Service: 1-800-268-7095

ISSN 1708-3818

Top

| central site | feedback | search | site map | français |
Home | Front and Centre | Resources for Municipalities | About the Ministry | Related Links | Reference Centre | Newsroom | Site Updates |

Ontario
This site is maintained by the Government of Ontario, Canada.

Privacy | External Links Disclaimer

Copyright information: © Queen's Printer for Ontario, 2002
Last Modified: September 27, 2004

Ontario

Ministère des Affaires municipales et du Logement

Plan d'accessibilité 2004-2005

- Introduction
- Message du ministre des Affaires municipales et du Logement
- Rapport sur les réalisations relatives aux engagements pris en 2003-2004
- Engagements et stratégies pour 2004-2005
- Renseignements

Introduction

En décembre 2001, la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO) a été adoptée. Cette loi vise à offrir davantage de possibilités aux personnes handicapées et à obtenir leur concours pour détecter, éliminer et prévenir les obstacles qui les empêchent de participer pleinement à la vie de la province.

La LPHO exige entre autres que les ministères du gouvernement de l'Ontario, les municipalités, les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et universités et les organisations de transport en commun élaborent tous les ans des plans d'accessibilité pour rendre leurs politiques, pratiques, programmes, services et édifices plus accessibles aux personnes handicapées. Ces plans doivent être mis à la disposition du public.

Le présent document est le deuxième plan d'accessibilité annuel élaboré par le ministère des Affaires municipales et du Logement. Il met l'accent sur les réalisations relatives aux engagements définis dans le plan de 2003-2004, et décrit les engagements pris pour 2004-2005 afin d'éviter la création de tout nouvel obstacle et d'éliminer progressivement les obstacles actuels.

Tous les ministères s'emploient à accroître la sensibilisation à l'amélioration de l'accessibilité et intègrent cette question aux pratiques opérationnelles quotidiennes dans plusieurs secteurs, y compris la formation du personnel, l'information du public, les installations et les processus de prestation des programmes et

des services.

Notre ministère a l'intention de se fonder sur ses réalisations pour lancer des initiatives qui appuient les efforts déployés et l'engagement pris par le gouvernement pour continuer à faire de l'Ontario une province plus intégrée et accessible, où les personnes de toutes aptitudes peuvent participer pleinement à la vie de la société et réaliser leur potentiel.

Message du ministre

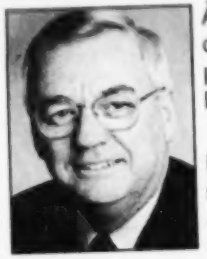

À titre de ministre des Affaires municipales et du Logement, je suis heureux de présenter le plan d'accessibilité du ministère pour 2004-2005. Non seulement le plan souligne nos réalisations passées, mais il renforce l'engagement que nous avons pris d'offrir des services accessibles et un lieu de travail qui respecte pleinement la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario*.

Nous avons fait beaucoup de progrès dans nos efforts pour atteindre nos objectifs et nous sommes prêts à aller encore plus loin dans les années qui viennent. Ces derniers mois, nous avons veillé à ce que les exigences et les lignes directrices et les exigences concernant l'accessibilité soient respectées dans le Code du bâtiment de l'Ontario. Nous sommes également en train de préparer des conseils à l'intention des municipalités pour les aider à intégrer les exigences d'accessibilité à la planification locale.

Ces mesures témoignent des changements réels et positifs que nous avons mis en œuvre pour faire de l'Ontario une province forte, saine et prospère. Le gouvernement de M. McGuinty travaille dur à l'édification de collectivités florissantes et viables qui offrent une qualité de vie élevée aux Ontariennes et Ontariens de toutes aptitudes.

Nous continuerons à faire en sorte que les personnes handicapées aient facilement accès à l'information diffusée par le ministère et puissent participer à nos consultations de politique et accéder facilement à nos sites Internet pour se prévaloir des services du Tribunal du logement de l'Ontario.

Nous voulons travailler avec les Ontariennes et Ontariens handicapés à l'élaboration de mesures qui leur permettront de participer à l'édification d'une province forte, prospère et saine. Nous sommes déterminés à continuer de repérer les obstacles susceptibles d'empêcher les Ontariennes et Ontariens de participer pleinement à la vie de notre grande province, et à les éliminer.

Le ministre des Affaires municipales et du Logement,
L'honorable John Gerretsen

Rapport sur les réalisations relatives aux engagements pris en 2003-2004

Introduction

Le règlement des questions relatives à l'accessibilité est un objectif prioritaire pour le ministère des Affaires municipales et du Logement. En 2003-2004, nous avons tenu à ce que nos actions aient un effet tangible et bénéfique sur la vie de toutes les Ontariennes et de tous les Ontariens.

Cela étant, nous sommes heureux de rapporter que nous avons fait des progrès substantiels dans nos efforts pour répondre aux engagements pris par le ministère en 2003-2004. Avec l'aide des autres ministères, les engagements qui n'ont pas été honorés le seront cette année.

Nous avons travaillé fort pour veiller à ce qu'il soit tenu compte des questions relatives à l'accessibilité dans l'élaboration des politiques et des programmes. Nos réalisations sont la preuve de notre engagement d'offrir des services accessibles et un lieu de travail qui respecte pleinement la Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario.

Engagement :
Le ministère a rendu la formation dispensée par le Bureau des services communs sur la LPHO obligatoire pour tous les chefs de service et superviseurs présents et à venir. La formation témoigne de l'engagement du ministère de répondre aux besoins en matière d'accessibilité des employés et des candidats aux emplois de la fonction publique de l'Ontario.
État d'avancement : Engagement permanent
Mesure et calendrier :
En décembre 2003, 100 pour cent des chefs de service et des superviseurs en fonction avaient reçu la formation sur la LPHO dispensée par le Bureau des services communs.

Engagement :
Restructurer le site intranet du personnel du ministère pour le rendre accessible comme prévu à l'article 6 de la Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario (LPHO). Le site intranet restructuré permettra à tout le personnel du ministère d'avoir un accès égal aux renseignements diffusés par le ministère et aux possibilités qu'il offre.
État d'avancement : Engagement réalisé
Mesure et calendrier :
Le site intranet à l'intention du personnel a été restructuré pour pouvoir être accessible aux employés handicapés.

Engagement :
Pour élaborer son plan d'accessibilité 2004-2005 et augmenter la sensibilisation aux questions

d'accessibilité, le ministère :

- effectuera un sondage auprès du personnel pour savoir s'il existe des obstacles à l'accessibilité au sein du ministère;
- élaborera et mettra en œuvre une stratégie d'information et d'éducation à l'intention du personnel du ministère des Affaires municipales et du Logement, et cela avant de procéder aux recherches et aux sondages;
- procédera à un sondage sur le quotient d'accessibilité du ministère.

État d'avancement : Engagement réalisé
Mesure et calendrier :
Un sondage demandant aux employés de signaler les obstacles potentiels a été effectué au cours de l'été 2003. Tous les directeurs du ministère ont dû procéder à un sondage sur le quotient d'accessibilité dans leur secteur de travail. Les deux sondages comprenaient une introduction sur les questions et les définitions relatives à l'accessibilité. Les résultats du sondage ont été partagés avec le Groupe consultatif sur la LPHO du ministère et utilisés pour définir les nouveaux engagements pour le plan d'accessibilité 2004-2005.

Engagement :
Afin d'augmenter la sensibilisation des municipalités aux questions relatives à l'accessibilité, fournir des renseignements aux municipalités pour les aider à s'acquitter de leurs exigences en matière d'accessibilité aux termes de la Loi sur l'aménagement du territoire.
État d'avancement : Engagement réalisé
Mesure et calendrier :
Un feuillet d'information intitulé Plans de lotissement et accessibilité a été publié pour aider les municipalités à repérer les questions relatives à l'accessibilité lors de l'examen des plans de lotissement.

Engagement :
Continuer l'étude des modifications obligatoires en rapport avec l'accessibilité à apporter au Code du bâtiment de l'Ontario, aux règlements de mise en œuvre du projet de loi 124, la Loi de 2002 modifiant des lois en ce qui concerne le code du bâtiment.
État d'avancement : Engagement en cours de réalisation
Mesure et calendrier :
Dans le cadre de l'élaboration de la prochaine édition du Code du bâtiment de l'Ontario, le ministère a procédé, en mai 2003, à une consultation publique sur les modifications techniques qu'il serait possible d'apporter au code, notamment sur les changements qui permettraient d'assurer que les immeubles sont pleinement accessibles. Les comités d'examen technique du code du bâtiment ont examiné les résultats de la consultation. L'entrée en vigueur de la prochaine édition du Code du bâtiment de l'Ontario est prévue pour 2006.

Engagement :

Conformément aux nouvelles exigences de qualification professionnelle pour les travailleurs du bâtiment, le ministère met actuellement en place un système de suivi de l'accréditation et de l'enregistrement. Pour veiller à ce que le système soit accessible à tous les travailleurs du bâtiment, il est conçu en tenant compte des lignes directrices sur l'accessibilité.
État d'avancement : Mise à l'essai réalisée
Mesure et calendrier :
En juillet 2003, le gouvernement a exigé que les concepteurs et les inspecteurs d'immeubles obtiennent l'accréditation et s'enregistrent d'ici 2005. Le système a été élaboré et mis à l'essai conformément aux lignes directrices du gouvernement concernant l'accessibilité, y compris celles du Consortium World Wide Web (W3C). Le système permet aux intéressés de déposer leur demande en ligne et devrait être accessible au public au milieu de 2004.

Engagement :
Offrir des séances de formation sur les exigences administratives et techniques du Code du bâtiment de l'Ontario. La formation comprend notamment une section sur les exigences particulières en matière d'accessibilité stipulées dans le Code du bâtiment de l'Ontario afin de renforcer l'uniformité d'interprétation et d'application.
État d'avancement : Engagement réalisé
Mesure et calendrier :
Le ministère a fait de l'accessibilité un élément standard de sa formation technique de base sur le Code du bâtiment de l'Ontario.

Engagement :
Élaborer un processus pour veiller à ce que les propositions de nouvelles lois et politiques et de nouveaux règlements, programmes et services soient évaluées pour détecter si elles ont une incidence sur les personnes handicapées.
État d'avancement : Engagement réalisé
Mesure et calendrier :
À mesure que seront élaborés de nouvelles lois et politiques et de nouveaux règlements, programmes et services, le personnel en charge des politiques recevra des directives pour l'aider dans son examen de l'incidence possible sur les personnes handicapées.
Motif :
Des directives seront élaborées en 2004-2005.

Engagement :
Examiner le protocole suivi pour l'élaboration des présentations au Conseil des ministres et au Conseil de gestion pour veiller à ce que les propositions soient étudiées du point de vue des personnes handicapées.

État d'avancement : Engagement réalisé
Mesure et calendrier :
À l'issue de l'examen du protocole, il a été décidé que le personnel du ministère évaluerait toutes les présentations au Conseil des ministres et au Conseil de gestion. Si la proposition comprend des

considérations ayant un rapport avec la LPHO, le ministère soumettra la présentation au ministère des Affaires civiques et de l'Immigration aux fins d'examen.

Engagement :
Évaluer les propositions opérationnelles figurant dans les présentations relatives au plan d'activités 2004-2005.
État d'avancement : Engagement réalisé
Mesure et calendrier :
Les propositions opérationnelles incluses dans le plan de 2004-2005 fondé sur les résultats ont été évaluées eu égard à leurs répercussions possibles aux termes de la LPHO. Des considérations aux termes de la LPHO ont été incluses dans la proposition opérationnelle du Code du bâtiment de l'Ontario.

Engagement :
Créer le Groupe consultatif sur la LPHO pour aider le groupe de travail sur la LPHO à repérer les obstacles possibles à l'accessibilité. Le groupe de travail sur la LPHO contribue à l'élaboration du plan d'accessibilité du ministère.
État d'avancement : Engagement réalisé
Mesure et calendrier :
Le Groupe consultatif sur la LPHO sera une extension du groupe de travail précédemment créé. Il sera fait appel à des membres supplémentaires suivant que des problèmes seront découverts au sein du ministère et requerront des consultations supplémentaires.

Engagement :
Examiner les stratégies de perfectionnement du personnel et repérer les obstacles potentiels aux possibilités de formation auxquels se heurtent les employés handicapés.
État d'avancement : Engagement permanent
Mesure et calendrier :
Le ministère continuera à travailler individuellement avec les employés à mesure que les besoins de formation seront reconnus. La formation sur la technologie de l'information et la politique relative à la discrimination et au harcèlement dans le lieu de travail a été suivie par tous les employés du ministère et comprenait une formation à la sensibilisation.

Engagement :
Continuer de répondre aux besoins en matière d'adaptations des employés et des candidats aux emplois conformément aux lignes directrices du Secrétariat du Conseil de gestion.
État d'avancement : Engagement permanent
Mesure et calendrier :
Le ministère continuera de répondre aux besoins en matière d'adaptations des employés et des candidats aux emplois conformément aux lignes directrices du Secrétariat du Conseil de gestion.

Engagement :
S'assurer que la conception et la rénovation des locaux continuent de tenir compte des normes

ergonomiques.
État d'avancement : Engagement permanent
Mesure et calendrier :
Le ministère travaille individuellement avec les employés pour veiller à ce que leur lieu de travail soit fondé sur une bonne conception ergonomique et soit exempt de tout obstacle à l'accessibilité.

Engagement :
Collaborer avec les propriétaires des locaux loués par le ministère pour veiller à ce que les couloirs soient bien éclairés et sans encombrement et que l'éclairage dans les installations cibles assure la sécurité optimale des visiteurs et des employés ayant un handicap visuel, et facilite leurs déplacements.
État d'avancement : Engagement permanent
Mesure et calendrier :
Le ministère continue à travailler avec les propriétaires pour s'acquitter de cet engagement.

Engagement :
Veiller à ce que les panneaux de signalisation dans les édifices du ministère soient rédigés en langage clair, qu'ils soient bien visibles et lisibles, et qu'ils soient installés à la hauteur voulue.
État d'avancement : Engagement permanent
Mesure et calendrier :
Le ministère continue de veiller à ce que les panneaux de signalisation soient au service de tous les clients et travaille avec les propriétaires à éliminer tous les obstacles à mesure qu'ils sont découverts.

Engagement :
Continuer à dispenser une formation aux webmestres sur les principes de conception de sites accessibles.
État d'avancement : Engagement permanent
Mesure et calendrier :
Les principes de conception de sites accessibles sont inclus dans la formation des webmestres de l'intranet et d'Internet. L'accessibilité de tout nouveau matériel à l'intention du public est vérifié avant approbation.

Engagement :
Veiller à ce que tout contenu futur des sites Internet soit accessible, conformément à l'article 6 de la LPHO, en vérifiant tous les ans les sites Internet du ministère.
État d'avancement : Engagement permanent
Mesure et calendrier :
Le contenu des sites Internet est accessible comme exigé par la LPHO. Un examen annuel des sites du ministère est prévu pour 2004-2005.
Motif :
À l'avenir, le ministère vérifiera tous les ans les sites Internet du ministère.

Engagement :
Conseiller le personnel chargé d'élaborer les politiques et les programmes sur la façon de tenir compte

des exigences relatives à l'accessibilité dans ses propositions.
État d'avancement : Engagement permanent
Mesure et calendrier :
Un membre du personnel chargé de veiller à la conformité avec la LPHO était à la disposition du personnel responsable de l'élaboration des politiques et des programmes aux fins de formation et d'orientation. Le feuillet d'information sur les questions et définitions relatives à l'accessibilité a été envoyé à tout le personnel du ministère au cours de l'été 2003 et comprenait les coordonnées de la personne chargée de veiller à la conformité avec la LPHO.

Engagement :
Inclure les questions liées à l'accessibilité dans toutes les évaluations de nouveaux programmes devant avoir lieu en 2003-2004.
État d'avancement : Engagement permanent
Mesure et calendrier :
Des consultations avec le personnel chargé de veiller à la conformité avec la LPHO et le personnel responsable de l'évaluation des programmes ont eu lieu afin de tenir compte des questions relatives à l'accessibilité dans les évaluations de programmes effectuées en 2003-2004.

Engagement :
Souligner l'accessibilité des locaux dans la publicité ou le matériel promotionnel annonçant les événements publics importants organisés par le ministère.
État d'avancement : Engagement permanent
Mesure et calendrier :
Dans toute la province, des renseignements sur l'accessibilité sont inclus dans les annonces, sur le Web et dans les messages enregistrés des centres d'appel concernant les importantes réunions de consultation publique.

Engagement :
Avoir actuellement une méthode en place pour veiller à ce que les publications du ministère puissent être fournies en format de substitution.
État d'avancement : Engagement permanent
Mesure et calendrier :
Le personnel de l'aide à la clientèle reçoit et coordonne les demandes de publications en format de substitution par l'intermédiaire de Publications Ontario.

Engagement :
Les initiatives Développement des collectivités rurales et des petites localités de l'Ontario soutiennent les exigences d'accessibilité.
État d'avancement : Engagement permanent
Mesure et calendrier :
Le canton de Baldwin a reçu des fonds pour améliorer les toilettes et les installations afin de permettre aux fauteuils roulants d'avoir accès à l'immeuble municipal et au poste de pompiers.

Engagement :
Dès qu'elles seront publiées par le Secrétariat du Conseil de gestion, les « Guidelines for Implementing the Procurement Provisions of the Ontarians with Disabilities Act » seront distribuées à tous les employés chargés des transactions liées aux approvisionnements.
État d'avancement : Engagement en cours de réalisation
Mesure et calendrier : Activité permanente
Motif :
En pratique générale, le personnel du ministère tient compte des questions relatives à l'accessibilité lorsqu'il s'approvisionne en marchandises et en services. Maintenant que des directives officielles sur l'approvisionnement ont été publiées, les processus du ministère seront officialisés en 2004-2005 et communiqués au personnel aux fins de conformité et de cohérence.

Engagement :
Une fois que les lignes directrices sur l'aménagement sans obstacle de la Société immobilière de l'Ontario (SIO) seront connues, le ministère établira un processus et un calendrier afin de procéder à une vérification de l'accessibilité de toutes les aires d'accueil ou publiques. Cette mesure vise à repérer les obstacles relatifs aux communications et à l'aménagement dans les bureaux des services régionaux.
État d'avancement :
Engagement en cours de réalisation en attente de la publication des normes sur l'accessibilité de la SIO
Motif :
La vérification de l'accessibilité est reportée jusqu'à la publication des lignes directrices sur l'aménagement sans obstacle de la Société immobilière de l'Ontario.

Engagement :
Poursuivre le processus d'élaboration d'un règlement afférant à la Loi de 2000 sur la réforme du logement social pour prescrire la proportion des nouvelles unités construites en vertu des programmes de logement municipaux devant être accessible aux personnes handicapées.
État d'avancement : Engagement en cours de réalisation
Mesure et calendrier :
Le ministère est chargé d'élaborer un nouveau règlement afférant au paragraphe 5.1 de la Loi de 2000 sur la réforme du logement social aux fins de prescription d'exigences relatives à l'accessibilité pour les nouvelles unités construites en vertu des programmes de logement municipaux. Les normes à élaborer comprennent un pourcentage d'unités accessibles, la définition de l'accessibilité et un système d'accès pour ces unités. Le ministère invite actuellement les parties intéressées à lui communiquer ses commentaires sur les normes précises à élaborer.

Engagement :
Dans le cadre de l'examen quinquennal, envisager d'apporter des modifications à la Déclaration de principes provinciale pour refléter les exigences de la LPHO.
État d'avancement : Engagement en cours de réalisation
Mesure et calendrier :
L'examen de la Déclaration de principes provinciale fait actuellement l'objet de consultations publiques.

L'ébauche de politique tient compte des questions relatives à l'accessibilité.

Engagement :
Publier un guide sur l'aménagement sans obstacle. Ce livret vise à aider les municipalités, lorsqu'elles conçoivent des espaces publics, à tenir compte des questions liées à l'accessibilité et à prendre les moyens d'éliminer ce qui y fait obstacle.
État d'avancement : Engagement en cours de réalisation
Mesure et calendrier :
Le guide sur l'aménagement de l'accès facile est en cours d'élaboration.

Engagement :
Diffuser une note à l'ensemble du ministère rappelant au personnel que toutes les réunions publiques doivent être accessibles, ce qui comprend l'organisation des réunions, les exigences en matière de locaux et de communications, et notamment la fourniture sur demande d'aides comme les services d'interprétation en langage gestuel et le sous-titrage en temps réel.
État d'avancement : Engagement en cours de réalisation
Mesure et calendrier :
Activité prévue pour 2004-2005

Engagement :
Élaborer un processus et un calendrier échelonné sur plusieurs années en vue d'examiner les lois et les règlements existants du ministère pour vérifier qu'ils sont formulés d'une façon qui tient compte des obstacles à l'accessibilité des personnes handicapées.
État d'avancement : Engagement en cours de réalisation
Mesure et calendrier :
Le ministère a commencé à élaborer un processus et un calendrier pluriannuel aux fins d'examen de toutes les lois et de tous les règlements existants du ministère.

Engagements et stratégies pour 2004-2005

Introduction

Nos engagements pour 2004-2005 se fondent sur nos succès de l'année passée. Nous continuerons à encourager la sensibilisation aux questions relatives à l'accessibilité chaque fois que nous le pourrons. Eu égard au personnel et aux employés potentiels du ministère, nous offrirons des lieux de travail accessibles, des postes de travail ergonomiques et des adaptations à l'emploi.

Eu égard au public, nous continuerons à veiller à ce que les personnes handicapées aient facilement accès à l'information diffusée par le ministère et puissent utiliser nos sites Web pour participer à nos

consultations de politique.

Nous travaillerons également à améliorer l'accessibilité dans la collectivité en augmentant la sensibilisation aux questions relatives à l'accessibilité parmi les responsables municipaux et du bâtiment.

Exigences de la Loi

Engagement :
Le ministère encouragera la sensibilisation aux questions relatives à l'accessibilité et reconnaîtra les obstacles potentiels en invitant le personnel à lui communiquer ses commentaires et ses idées. Les commentaires et les idées du personnel seront utilisés pour établir les nouveaux engagements à prévoir dans le plan d'accessibilité 2005-2006.
Mesure à prendre :
Donner des occasions au personnel d'exprimer ses commentaires et ses idées.
Calendrier :
Mars 2005

Engagement :
Le ministère publiera le guide mis à jour des gestionnaires sur le Fonds d'adaptation des emplois de la FPO sur l'intranet du ministère.
Mesure à prendre :
Fournir des renseignements sur la façon dont ce fonds peut être utilisé à des fins de formation.
Calendrier :
Mars 2005

Engagement :
Le ministère veillera à ce que la formation générique sur la LPHO dispensée par le Bureau des services communs réponde aux besoins en matière d'accessibilité des employés de la fonction publique et des candidats aux emplois.
Mesure à prendre :
La formation générique dispensée par le Bureau des services communs sur la LPHO fera partie de la formation obligatoire des nouveaux chefs de service et superviseurs.
Calendrier :
Engagement permanent

Engagement :
Le ministère continuera de répondre aux besoins en matière d'accessibilité des employés et des candidats aux emplois dans le cadre des lignes directrices du Secrétariat du Conseil de gestion.
Mesure à prendre :
Continuer à répondre aux besoins en matière d'adaptations des employés et des candidats aux emplois à mesure qu'ils seront reconnus.

Calendrier :
Engagement permanent

Engagement :
Le ministère examinera les stratégies de perfectionnement du personnel et repérera les obstacles potentiels aux possibilités de formation auxquels se heurtent les employés handicapés.
Mesure à prendre :
Continuer à travailler individuellement avec les employés à mesure que les besoins de formation seront reconnus.
Calendrier :
Engagement permanent

Engagement :
Une fois que les lignes directrices sur l'aménagement sans obstacle de la Société immobilière de l'Ontario seront en place, le ministère élaborera un processus et un calendrier aux fins de vérification de l'accessibilité dans toutes les aires d'accueil ou publiques. Cette mesure a pour but de repérer les obstacles à la communication et à l'aménagement dans les bureaux des services régionaux.
Mesure à prendre :
Une fois que les lignes directrices sur l'aménagement sans obstacle de la Société immobilière de l'Ontario seront en place, le ministère commencera ses vérifications de l'accessibilité dans les aires d'accueil ou publiques.
Calendrier :
Mars 2005

Engagement :
Le ministère continuera à collaborer avec les propriétaires des locaux qu'il loue pour veiller à ce que les couloirs soient bien éclairés et sans encombrement et que l'éclairage dans les installations cibles assure la sécurité optimale des visiteurs et des employés ayant un handicap visuel et facilite leurs déplacements.
Mesure à prendre :
Continuer à collaborer avec les propriétaires et le personnel pour repérer les obstacles à l'accessibilité et les éliminer.
Calendrier :
Engagement permanent

Engagement :
Le ministère continuera à veiller à ce que les panneaux dans ses édifices soient rédigés en langage clair, qu'ils soient bien visibles et lisibles, et qu'ils soient installés à la hauteur voulue.
Mesure à prendre :
Continuer à veiller à ce que les panneaux soient au service de tous les clients et travailler avec les propriétaires pour éliminer tous les obstacles à mesure qu'ils seront repérés.
Calendrier :

Engagement permanent

Engagement :
Le ministère continuera à veiller à ce que la conception et la rénovation des locaux continuent de tenir compte des normes ergonomiques.
Mesure à prendre :
Continuer à travailler individuellement avec les employés pour veiller à ce que leur lieu de travail soit fondé sur des normes ergonomiques saines et ne présente pas d'obstacle à l'accessibilité.
Calendrier :
Engagement permanent

Engagement :
Le ministère publiera des renseignements sur les questions d'accessibilité à l'approvisionnement sur le site intranet à l'intention du personnel interne du ministère.
Mesure à prendre :
Publier des renseignements sur les questions d'accessibilité à l'approvisionnement sur le site intranet à l'intention du personnel interne du ministère.
Calendrier :
Mars 2005

Engagement :
Le ministère continuera à faire de l'accessibilité une partie intégrante du processus d'approvisionnement. Des renseignements sur les processus officiels et une formation seront dispensés au personnel aux fins de conformité et de cohérence.
Mesure à prendre :
Activité en cours de réalisation
Calendrier :
Engagement permanent

Engagement :
Le ministère continuera de veiller à ce que tout contenu futur des sites Internet soit accessible conformément à l'article 6 de la LPHO.
Mesure à prendre :
Le contenu des sites Internet sera accessible comme prévu par la LPHO. Un examen annuel des sites du ministère est prévu pour 2004-2005.
Calendrier :
Engagement permanent

Engagement :
Le ministère continuera de fournir une formation continue aux webmestres sur les principes de conception de sites accessibles.
Mesure à prendre :

Les principes de conception de sites accessibles sont inclus dans la formation des webmestres de l'intranet et d'Internet.
Calendrier :
Engagement permanent

Engagement :
Le ministère aura une méthode en place pour veiller à ce que le matériel qu'il publie soit disponible en format de substitution.
Mesure à prendre :
Le personnel de l'aide à la clientèle continuera à coordonner les demandes de publications en format de substitution par l'intermédiaire de Publications Ontario.
Calendrier :
Engagement permanent

Engagement :
Le ministère évaluera les propositions opérationnelles figurant dans les présentations relatives au plan d'activités 2005-2006.
Mesure à prendre :
Les propositions opérationnelles seront examinées par un conseiller principal des politiques pour vérifier leur conformité avec la LPHO.
Calendrier :
Mars 2005

Engagement :
Les initiatives Développement des collectivités rurales et des petites localités de l'Ontario soutiendront les exigences d'accessibilité.
Mesure à prendre :
Le ministère poursuivra le financement des projets approuvés.
Calendrier :
Toutes les approbations de financement sont confirmées pour ces initiatives. Il n'y aura pas d'autre approbation.

Lois et règlements

Engagement :
Examiner les lois et les règlements existants et nouveaux pour vérifier qu'ils sont formulés d'une façon qui tient compte des obstacles auxquels se heurtent les personnes handicapées.
Mesure à prendre :
Les lois suivantes et les règlements afférents seront examinés en 2004-2005 :

- *Loi de 2001 sur les municipalités*

- *Loi de 1997 sur la protection des locataires*
- *Loi de 2004 sur la protection de la ceinture de verdure*
- Code du bâtiment de l'Ontario
- *Loi de 2000 sur la réforme du logement social*

Calendrier :
Engagement permanent

Engagement :
Continuer à examiner la possibilité d'apporter des modifications obligatoires au Code du bâtiment de l'Ontario afin d'améliorer l'accessibilité des immeubles.
Mesure à prendre :
Le ministère a tenu de nombreuses consultations sur le Code du bâtiment de l'Ontario, notamment sur les questions relatives à l'accessibilité.
Calendrier :
L'entrée en vigueur de la prochaine édition du Code du bâtiment de l'Ontario est prévue pour 2006.

Engagement :
Améliorer l'accessibilité aux renseignements et aux tests d'accréditation disponibles dans le système de suivi de l'accréditation et de l'enregistrement.
Mesure à prendre :
Lancer sur le Web des formulaires, des tests et des renseignements sur les tests pour améliorer l'accessibilité des concepteurs, des responsables municipaux du bâtiment et des parties concernées.
Calendrier :
Mars 2005

Politiques

Engagement :
Examiner les politiques existantes et nouvelles pour vérifier qu'elles sont formulées d'une façon qui tient compte des obstacles auxquelles se heurtent les personnes handicapées.
Mesure à prendre :
Les politiques suivantes seront examinées en 2004-2005 :

- Réforme de l'aménagement du territoire
- Développement rural
- Déclaration de principes provinciale

Calendrier :
Engagement permanent

Engagement :
Publier un guide sur la planification de l'aménagement sans obstacle. Ce livret vise à aider les municipalités, lorsqu'elles conçoivent des espaces publics, à tenir compte des questions liées à l'accessibilité et à prendre les moyens d'éliminer ce qui y fait obstacle.
Mesure à prendre :
Le ministère publiera le guide une fois reçue l'approbation finale.
Calendrier :
Mars 2005

Engagement :
Dans le cadre de l'examen quinquennal, envisager d'apporter des changements à la Déclaration de principes provinciale pour refléter les exigences de la LPHO. La Déclaration de principes provinciale fournit une orientation sur les questions d'intérêt provincial en rapport avec l'utilisation et l'aménagement du sol.
Mesure à prendre :
Une fois terminée la consultation publique, la Déclaration de principes provinciale sera examinée et modifiée au besoin.
Calendrier :
Mars 2005

Engagement :
Fournir des renseignements faciles à comprendre sur les questions relatives à l'accessibilité aux parties concernées.
Mesure à prendre :
Les sites Web du ministère seront examinés pour vérifier que les renseignements sur l'accessibilité sont faciles à trouver et faciles à comprendre.
Calendrier :
Mars 2005

Programmes et services

Engagement :
Souligner l'accessibilité des locaux dans la publicité ou le matériel promotionnel annonçant les événements publics importants.
Mesure à prendre :
Des renseignements sur l'accessibilité sont inclus dans les annonces, sur le Web et dans les messages enregistrés des centres d'appel concernant les importantes réunions de consultation publique.
Calendrier :
Engagement permanent

Engagement :

Diffuser une note à l'ensemble du ministère rappelant au personnel que toutes les réunions publiques doivent être accessibles, ce qui comprend l'organisation des réunions, les exigences en matière de locaux et de communications, et notamment la fourniture sur demande d'aides comme les services d'interprétation en langage gestuel et le sous-titrage en temps réel.
Mesure à prendre :
Une note à l'intention de tous les employés du ministère sera élaborée et affichée sur le site intranet.
Calendrier :
Mars 2005

Engagement :
Dispenser une formation et faire passer un examen aux personnes qui travaillent dans le bâtiment sur les dispositions relatives à l'accessibilité du Code du bâtiment de l'Ontario.
Mesure à prendre :

1. En juillet 2003, le gouvernement a apporté des changements à la Loi de 1992 sur le code du bâtiment et au Code du bâtiment de l'Ontario exigeant que les personnes qui travaillent dans le bâtiment, notamment les chefs des service du bâtiment et les concepteurs, passent un examen qui permette d'évaluer leur connaissance du Code du bâtiment de l'Ontario dans son application à leur domaine particulier. Entre autres choses, les examens évaluent la connaissance qu'a le candidat des dispositions du code du bâtiment sur l'accessibilité et de l'obligation légale où il se trouve de les appliquer. En vertu de la loi, les personnes qui travaillent dans le bâtiment ont jusqu'au 1er juillet 2005 pour réussir les examens et seront soumises à des exigences continues d'accréditation après 2005.
2. Le ministère élabore actuellement une nouvelle formation visant à aider les personnes travaillant dans le bâtiment à se préparer aux nouvelles exigences d'accréditation résultant des modifications apportées récemment à la Loi de 1992 sur le code du bâtiment et au Code du bâtiment de l'Ontario. Ces nouveaux cours devraient être disponibles à l'automne 2004 et comprendront une section particulière sur les exigences en matière d'accessibilité.

Calendrier :
Mars 2005

Pratiques

Engagement :
Encourager la compréhension et la sensibilisation eu égard aux questions relatives à l'accessibilité au sein du ministère.
Mesure à prendre :
Une page Web sera créée sur le site intranet du ministère qui donne des conseils utiles sur de nombreuses activités quotidiennes pour assurer l'accessibilité.
Calendrier :

Mars 2005

Engagement :
Élaborer des directives pour veiller à ce que les propositions de nouvelles lois et politiques et de nouveaux règlements, programmes et services soient évaluées pour vérifier si elles ont une incidence sur les personnes handicapées.
Mesure à prendre :
Une directive sera élaborée à l'intention des membres du personnel en charge des politiques pour les aider à tenir compte des questions relatives à l'accessibilité lorsqu'ils prépareront de nouvelles lois et politiques et de nouveaux règlements, programmes et services.
Calendrier :
Mars 2005

Engagement :
Tenir compte des questions relatives à l'accessibilité dans toutes les évaluations de programmes devant avoir lieu en 2004-2005.
Mesure à prendre :
Il sera tenu compte des questions relatives à l'accessibilité dans toutes les évaluations de nouveaux programmes devant avoir lieu en 2004-2005.
Calendrier :
Mars 2005

Engagement :
Veiller à ce que les présentations au Conseil des ministres et au Conseil de gestion soient étudiées du point de vue des personnes handicapées.
Mesure à prendre :
Une formation sera dispensée au personnel du ministère responsable d'examiner les présentations au Conseil des ministres et au Conseil de gestion.
Calendrier :
Mars 2005

Engagement :
Examiner, évaluer et, au besoin, appliquer les suggestions proposées dans les sondages auprès du personnel et de la direction.
Mesure à prendre :
Lorsque des suggestions auront été choisies aux fins d'application, des plans seront élaborés et l'application sera mis en œuvre.
Calendrier :
Mars 2005

Renseignements

Les questions et les commentaires sur le plan d'accessibilité du ministère sont toujours les bienvenus.

Renseignements généraux : 416 585-7041
Numéros ATS : 416 585-6991
Sans frais : 1 866 220-2290

Courriel : **oda@mah.gov.on.ca**
Site Web du ministère : **www.mah.gov.on.ca**

Visitez le site Web d'Accessibilité Ontario, ministère des Affaires civiques et de l'Immigration. Le site promeut l'amélioration de l'accessibilité, et offre des ressources et des renseignements destinés à faire de l'Ontario une province accessible.

Pour commander gratuitement un exemplaire du plan d'accessibilité sur support de substitution, adressez-vous à :

Publications Ontario
880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8
Téléphone : 416 326-5300

Autres régions, sauf Ottawa, composer sans frais le 1 800 668-9938.
À Ottawa, composer le (613) 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758.
Service ATS : 1 800 268-7095

ISSN 1708-3834

Haut.

| site principal | commentaires | recherche | plan du site | english |
Accueil | À l'avant-plan | Ressources pour les municipalités | Au sujet du ministère | Sites connexes | Carrières |Centre de référence | Salle de presse | Mises à jour du site |

Ontario
Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario, Canada.

Confidentialité | Avis de non-responsabilité concernant les liens externes

Renseignements sur les droits d'auteur : © Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2002
Dernière mise à jour : 27 septembre 2004